

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 149 (2004)
Heft: 11-12

Artikel: Quand les médias s'en vont en guerre...
Autor: Hecker, Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346435>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quand les médias s'en vont en guerre...

«Les démocraties ne se font pas la guerre», voilà un principe que tout étudiant en relations internationales entend régulièrement. Le corollaire de cette assertion est que les démocraties ne font la guerre qu'aux dictatures. Les gouvernants démocratiquement élus, à chaque conflit, utilisent cet argument pour marteler une rhétorique manichéenne, nécessaire à la légitimation de l'intervention militaire. De manière successive, Gamal Abdel Nasser ou encore Saddam Hussein – pour n'en citer que quelques uns – ont été désignés comme les «nouveaux Hitler».

■ Marc Hecker¹

Quand une démocratie entre en guerre, les journalistes se trouvent dans une situation difficile. D'une part, ils sont considérés comme un «contre-pouvoir» et se doivent d'exercer leur esprit critique; d'autre part, leur pays est en conflit ouvert contre un ennemi présenté, officiellement du moins, comme l'incarnation du Mal. Les journalistes sont alors confrontés à une alternative cornélienne: suivre la ligne officielle et participer à la légitimation de la guerre ou tenter de déconstruire le discours officiel, quitte à mettre des gouvernants démocratiquement élus dans une situation difficile et, surtout, à hypothéquer la vie des hommes engagés au combat.

Certains font facilement leur choix, à l'instar de Vincent Hugué, grand reporter à *L'Express*: «Le militaire dont je rêve est un mauvais soldat et le journaliste qu'il souhaite serait un piètre reporter. Nous n'avons pas les mêmes impératifs. Si on

essaie d'évoquer une hypothétique fraternité d'armes, on se trompe. Je suis totalement hermétique à l'impératif patriotique dans l'exercice du journalisme.» D'autres sont plus partagés, comme Jean-Claude Guillebaud qui a notamment travaillé pour *Le Monde*: «En tant que citoyens, les journalistes se trouvent coincés entre deux formes contradictoires de loyauté. Loyauté à l'égard de cet esprit critique qui est au fondement même de la démocratie; loyauté à l'égard des soldats, des pilotes de leur pays qui sont et seront de plus en plus exposés au pire. La véritable honnêteté, à mon sens, c'est de comprendre la nature exacte de ce dilemme et de le gérer au plus juste.»

Pour les militaires, ce dilemme n'existe pas ou, en tout cas, ne devrait pas exister. Seule la victoire importe. Pour arriver à cette fin, presque tous les moyens sont bons. Le soutien de la nation fait partie des éléments décisifs et les journalistes sont généralement reconnus comme les intermédiaires privilégiés pour atteindre la population. Toute

l'habileté des officiers de presse consiste à amener les journalistes à traiter la guerre de manière positive, de sorte que l'opinion publique adhère aux choix de l'Etat-major. Or, pour convaincre la population, il est nécessaire que l'intervention armée apparaisse légitime. Toute action illégitime ou, plus exactement, perçue comme telle, est vouée à l'échec.

Le Vietnam et la première guerre du Golfe, similitudes...

L'étude comparée de la guerre du Vietnam et de la première guerre du Golfe (1990-1991) peut, à cet égard, s'avérer éclairante. Ces deux conflits ont en commun d'être *a priori* asymétriques, ce qui, d'emblée, constitue un handicap de légitimité, la tendance générale étant d'éprouver de la sympathie pour le plus faible au détriment du plus fort. Dans les deux cas, une première technique a donc consisté à rééquilibrer, aux yeux de l'opinion publique, le rapport de for-

¹ Marc Hecker est diplômé de l'Institut d'études politiques de Strasbourg et poursuit des recherches en relations internationales à la Sorbonne. Il est l'auteur de *La presse française et la première guerre du Golfe*. Paris, L'Harmattan, 2003.

ce. Ainsi, l'armée nord-vietnamienne et le Viêt-Cong sont-ils décrits comme les suppôts d'un ennemi beaucoup plus puissant, l'Union soviétique, ce qui, dans une large mesure, est d'ailleurs vrai. Quant à l'armée irakienne, elle est présentée comme la quatrième du monde, ce qui apparaîtra comme une surestimation grossière.

D'autres éléments entrent en ligne de compte dans l'opinion que se font les civils à l'égard d'une guerre. Plus la guerre semble inévitable, plus elle apparaît légitime. Si les gouvernants réussissent à montrer que toutes les tentatives diplomatiques ont échoué, que les sanctions économiques n'ont eu aucun effet et que, par conséquent, la seule solution, détestable certes mais inévitable, est le recours aux armes, alors l'action militaire paraît plus légitime.

Il faut ensuite que l'intervention apparaisse comme une guerre juste. Légalité n'est pas synonyme de légitimité. Néanmoins, si le conflit résulte d'une violation flagrante du droit international par la partie adverse et s'il est soutenu par une large coalition ou, mieux encore, autorisé par le Conseil de sécurité des Nations unies, il y a alors de fortes chances pour qu'il soit considéré comme légitime par la majorité des citoyens des pays de la coalition en question.

Enfin, un élément crucial réside dans la présentation des hostilités comme une guerre propre. Des nouvelles comme la mort d'enfants-soldats ou des pertes civiles importantes ont un effet délégitimant immédiat.



Une statue de Saddam Hussein déboulonnée à Bagdad.

...et différences

Si l'on tente d'appliquer les points de légitimation que l'on vient de dégager à la guerre du Vietnam et à l'opération «TEMPÊTE DU DESERT», on s'aperçoit que d'importantes différences existent entre ces deux conflits.

Concernant le caractère inévitable de l'intervention, le conflit vietnamien est officiellement justifié par la crainte de la contagion communiste («théorie des dominos»). L'idée est la suivante: si le Vietnam venait à tomber, toute l'Asie du Sud Est risquerait d'entrer dans le giron soviétique, ce qui créerait un avantage stratégique pour le bloc communiste, dans le cadre de l'opposition Est-Ouest caractéristique de la guerre froide. Dès la fin de l'année 1962, neuf mille conseillers militaires nord-américains se trouvent au Vietnam. Puis le nombre d'hommes envoyés sur place augmente, jusqu'à dépasser le demi-million.

Mais il n'y a pas de déclaration de guerre en bonne et due forme. Quand la population des Etats-Unis commence à se rendre compte qu'un conflit a bel et bien lieu, il est trop tard pour faire marche arrière.

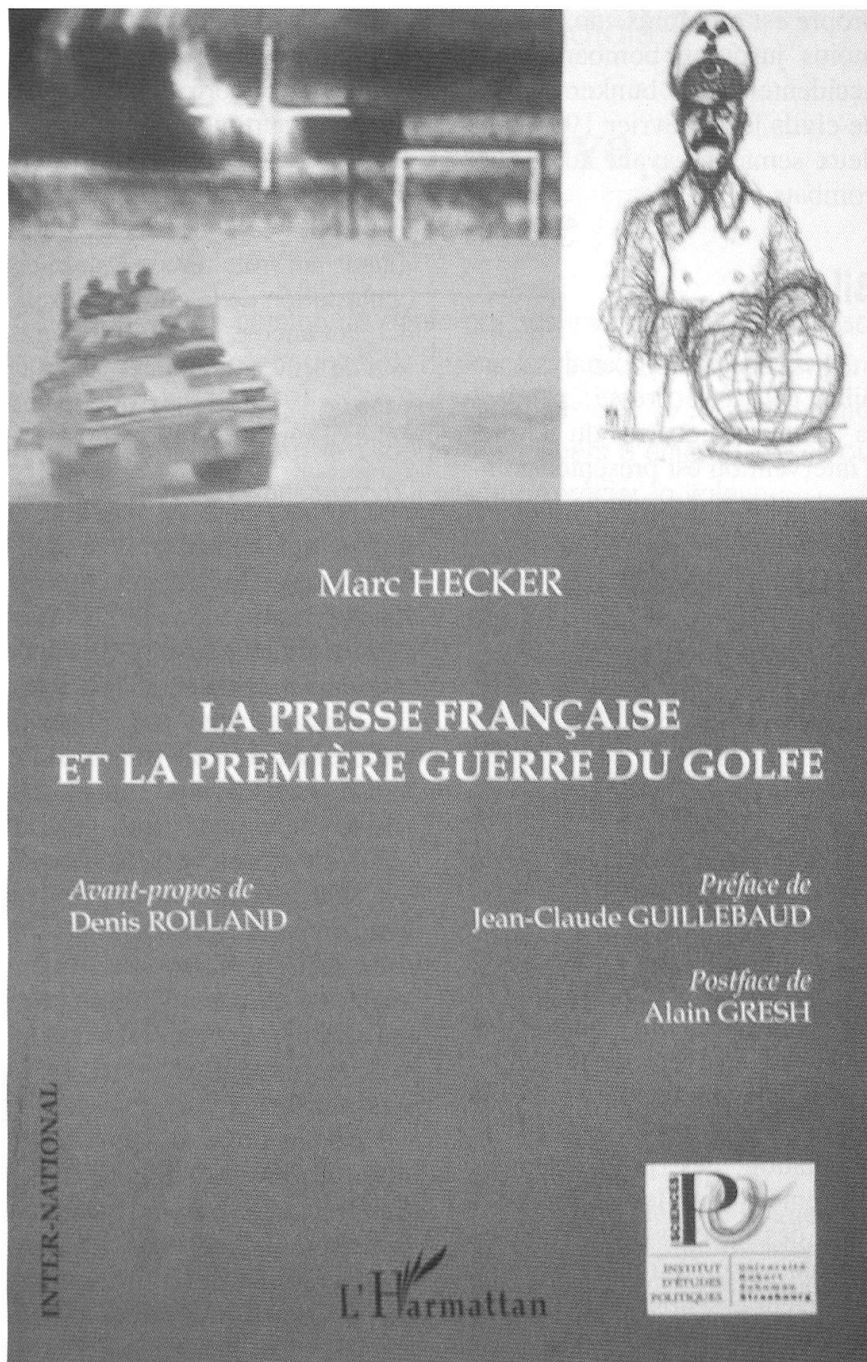
Lors de la crise irakienne de 1990-1991, les choses sont bien différentes: entre l'invasion du Koweït, le 2 août 1990, et le début de la riposte armée de la coalition internationale, plus de six mois s'écoulent, au cours desquels un embargo est décrété, des négociations serrées ont lieu et, finalement, un ultimatum est lancé. Malgré toutes ces mesures, les Irakiens ne se retirent pas du Koweït; la guerre peut donc être présentée comme la seule issue possible.

En ce qui concerne le caractère juste du recours aux armes, les différences entre les deux conflits sont encore plus criantes. Lors de la campagne du Vietnam, le texte officiel se rapprochant le plus d'une déclara-

tion de guerre est la résolution du Golfe du Tonkin, adoptée le 7 août 1964 par le Congrès et autorisant le Président à «prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre à toute attaque armée contre les forces des Etats-Unis et pour prévenir d'autres agressions.» Cette résolution est adoptée quelques jours après l'attaque, rapportée officiellement, du destroyer *Mad-dox* par la marine nord-vietnamienne. Cet incident semble, en fait, n'avoir jamais eu lieu; il aurait été créé de toutes pièces pour légitimer la riposte nord-américaine. Si l'envoi de «conseillers militaires» dans la péninsule indochinoise n'est pas *stricto sensu* interdit par les accords de Genève de 1954, le nombre de «conseillers» envoyés par Eisenhower puis, surtout, par Kennedy, dépasse très largement le seuil autorisé par ces accords. Du point de vue du droit international, l'intervention nord-américaine au Vietnam est donc contestable.

Dans le cas de l'Irak, en 1990-1991, le consensus international prévaut. En envahissant le Koweït, l'Irak a commis une violation évidente du droit international. Une large coalition d'Etats, incluant des Etats arabes, est réunie pour mener l'opération «TEMPÊTE DU DÉ-SERT», autorisée par la résolution 678 du Conseil de Sécurité de l'ONU.

Enfin, le conflit du Vietnam apparaît rapidement comme l'archétype de la guerre sale, avec l'utilisation d'armes controversées comme le napalm ou l'agent orange. En 1971, la publication dans le *New York Times* d'une partie des *Penta-*



gon Papers fait scandale, révélant notamment des projets d'utilisation de l'arme nucléaire. De plus, des reportages sur des massacres de civils, comme celui de My Lai, perpétré le 16 mars 1968, viennent entacher l'image, déjà bien terne, de ce conflit.

Pendant, la guerre du Golfe de 1990-1991, les missiles télé-guidés représentent moins de 10% des 88500 tonnes de bombes utilisées. Pourtant, le discours officiel, relayé par les médias, met l'accent sur la précision des «frappes chirurgicales». La rhétorique de la guerre

propre est omniprésente, tout au moins jusqu'au bombardement accidentel d'un bunker rempli de civils le 12 février 1991, soit deux semaines avant la fin des combats.

Bilan

A ce niveau de l'analyse, un bilan peut être dressé : pendant la première guerre du Golfe, l'intervention est présentée comme légitime, ce qui permet de créer un consensus militariste au sein de la population des pays de la coalition. A l'inverse, la guerre du Vietnam, surtout à partir de l'offensive du Têt, en janvier 1968, semble de plus en plus illégitime. Un facteur important, le temps, doit être pris en compte : il est beaucoup plus facile de légitimer une guerre de six semaines qu'un conflit de plusieurs années, mais ce n'est pas le facteur qui nous intéresse ici. Celui qui retient notre attention est la perception : l'important n'est pas le degré de légitimité réel d'une intervention mais le degré de légitimité perçu par la population des pays engagés. Autrement dit, les journalistes sont des acteurs déterminants, dans la mesure où ils constituent le vecteur essentiel de la perception d'un conflit. Or, dans les deux cas étudiés dans cet article, le traitement de l'information, plus exactement l'encadrement des journalistes par les militaires, est très différent.

Le conflit du Vietnam est, pour reprendre l'expression de Daniel Hallin, une « guerre non censurée ». D'autres chercheurs, comme Clarence Wyatt, contes-

tent ce fait, montrant que des restrictions importantes sont imposées aux correspondants au Vietnam, surtout sous les présidences de Kennedy et de Nixon. Reste que, dans l'imaginaire collectif, l'idée que les médias jouent un rôle crucial dans la contestation de la guerre est solidement ancrée. Nixon lui-même, lors de l'incursion américaine au Laos en 1971, s'écrit : « Notre pire ennemi semble être la presse ! ».

Pourtant, ce n'est pas tant la presse qui contribue à assombrir l'image de la guerre que les médias audio-visuels. L'impact de la télévision n'est pas encore totalement mesuré à l'époque ; les films ne sont pas censurés par les officiers de presse avant d'être diffusés aux Etats-Unis. Ainsi, entre août 1965 et août 1970, 76 reportages, contenant des images de violents combats avec des morts américains, sont diffusés à la télévision. Au niveau de l'encadrement des journalistes, la guerre du Vietnam sert de contre-exemple pour les conflits suivants.

Au cours de la guerre des Malouines est mis en place pour la première fois le système des *pools*, utilisé à plus grande échelle lors de l'opération « TEMPÊTE DU DESERT ». L'idée est simple : plutôt que de laisser les journalistes se déplacer librement sur le terrain, on les place, par groupes restreints, sous l'autorité d'un officier de presse chargé de les emmener sur le lieu des combats. Pour accéder aux *pools*, les reporters doivent signer un protocole d'accord contenant des restrictions relatives aux éléments pouvant

être divulgués dans leurs reportages. En fait, le système des *pools* est très critiqué *a posteriori* par les journalistes qui y voient une forme déguisée de censure. Ce système permettrait, selon eux, d'expliquer en partie le consensualisme militariste des médias pendant la première guerre du Golfe.

Cette guerre terminée, le manque d'esprit critique des reporters est largement dénoncé et certains d'entre eux promettent qu'on ne les y reprendra plus. Alors que les premiers livres sur l'analyse du traitement médiatique de la campagne irakienne de 2003 commencent à être publiés, le bilan semble pourtant mitigé : dans l'ensemble, les médias nord-américains ont grandement contribué à l'établissement d'un consensus militariste aux Etats-Unis. Le manque d'investigation et d'esprit critique sur la question des armes de destruction massive est à cet égard flagrant.

A l'inverse, tous les grands médias, en France, se sont opposés à l'intervention américaine, rejoignant sur ce point la position du Gouvernement de leur pays. La question, ici, n'est pas de juger qui des journalistes nord-américains ou français avaient raison quant à la question de la légitimité de la guerre. L'important est de souligner que l'unanimité ne saurait être un signe de bonne santé pour une démocratie. Le pluralisme doit prévaloir, même en situation de guerre. Cela peut aller à l'encontre des intérêts de l'armée ou de certains groupes de presse. Mais il en va de l'intérêt général.

M. H.